



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Montrouge, le 13 janvier 2016

Réf. : CODEP-DTS-2016-000965

**Monsieur le Vice-Président du Groupe  
permanent d'experts pour les transports**

**Objet :** Transport de substances radioactives  
Nouvel agrément – Modèle de colis TN G3

**Réf. :** [1] Lettre TN International CEX-15-00115358-138 du 23 novembre 2015  
[2] Dossier de Sûreté TN International du modèle de colis TN G3 référence  
DOS-13-00084300-010 Rév. 1

Monsieur,

Par la lettre citée en première référence, la société TN International a fait parvenir à l'ASN une demande d'agrément pour le modèle de colis TN G3 chargé de combustible usé, sur la base du dossier de sûreté visé en seconde référence. Elle s'engage par ailleurs à transmettre, dans le courant 2016, des analyses de sûreté concernant le comportement thermique du colis dans les configurations de transport sous bâche, sous canopy ou en cale de navire ainsi que le comportement du colis en configuration de chute avec son châssis de transport.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître l'avis et les observations éventuelles du groupe permanent transport que vous présidez sur la conformité à la réglementation de ce modèle de colis. L'expertise du groupe permanent sur l'influence du châssis de transport ne sera pas requise dans le cas où la masse du châssis est inférieure au dixième de la masse du colis.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
le directeur général adjoint**

*Signé*

**Jean-Luc LACHAUME**